



**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**

Conformément aux articles 503 et 504 de *la Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19),

AVIS PUBLIC est donné que le rôle général de perception pour l'année 2023 est complété et fut déposé à mon bureau situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le 13 janvier 2023.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 26 janvier 2023.

Que les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en un (1) versement unique échéant le 1^{er} mars 2023.

Que les comptes de taxes égaux ou supérieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en trois (3) versements échéant respectivement le 1^{er} mars 2023, le 1^{er} juin 2023 et le 1^{er} septembre 2023.

Qu'un intérêt de quinze pour cent (15%) l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances dues.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans les dix (10) jours suivant l'envoi des comptes de taxes, est prié de le signaler à la trésorière.

DONNÉ À LOUISEVILLE,
Ce 25^e jour de janvier 2023

Marie-Claude Loyer, trésorière